



Achat d une chienne en animalerie decembre 2006

Par **melilola**, le **04/02/2008** à **16:08**

bonjour

j ai achete il y a un an une petite chienne dans une animalerie qui a contracte une maladie grave dont j ai pris les frais en charge
mon probleme est que cette chienne etait censee etre vaccinee alors qu elle ne l etait plus (le delai pour le rappel etant largement depasee le vaccin devait etre refait) et elle avait une hernie normalement prise en charge
or apres plusieurs lettre recommandee avec ar et une envoyee la semaine derniere le vendeur ne veut pas les prendre
soit disant qu il ne les recoit pas et il vient de me souhaiter bon courage pour la suite
je voudrais le remboursement du vaccin qui m est du ainsi que l operation de l hernie
je ne sait pas comment faire juridiquement
pouvez vous m aidez en me donnant la marche a suivre
cette affaire dure depuis un an maintenant
je vous remercie d avance
cordialement

Par **zoecarvalho**, le **21/02/2008** à **21:35**

Bonsoir,

Nous avons nous aussi été abusés par une animalerie. Pourriez-vous nous indiquer le nom de l'animalerie qui vous a trompé.

Vous pouvez nous laisser un message à l'adresse mail suivante : nathdecarvalho@aol.com.
Merci